

2017 DRH 46

Transfert des services et des agents des polices spéciales (lutte contre l'habitat indigne, nuisances sonores et olfactives d'origine professionnelle et police des funérailles) de la Préfecture de Police

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La loi n° 2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain renforce les compétences du Maire de Paris, simplifie l'organisation de la collectivité, rééquilibre les écarts démographiques entre les arrondissements parisiens et poursuit le mouvement de déconcentration des compétences au profit des maires d'arrondissement.

Le texte donne de nouveaux pouvoirs à la Maire de Paris en ce qui concerne le stationnement et la circulation, la délivrance des titres d'identité mais également les polices spéciales : la lutte contre l'habitat indigne, la police funéraire, la lutte contre les nuisances sonores et olfactives d'origine professionnelle.

Près de 2000 agents de la Préfecture de Police assurant aujourd'hui les missions transférées vont rejoindre les services de la Ville pour y exercer ces nouvelles compétences.

Le transfert des services et des agents, s'effectuera en deux temps, au 1^{er} juillet 2017 pour les polices spéciales citées ci-dessus et au 1^{er} janvier 2018 pour la gestion du stationnement, les procédures d'enlèvement et les fourrières ainsi que pour la réception, la saisie des demandes et la remise des cartes d'identité et passeports.

En vertu de l'article 35 de la loi, une délibération doit fixer le nombre des emplois à temps plein transférés, par corps et par grade, la date de transfert des services et la liste des agents concernés.

Le présent projet de délibération, qui a reçu l'accord du Préfet de police, a donc pour objet de préciser le nombre des emplois relatifs aux polices spéciales transférés au Maire de Paris, ainsi que la liste, par corps et par grade, des agents qui seront détachés à la Ville. Il fixe la date effective du transfert de ces services et des agents au 1^{er} juillet 2017.

Le nombre des effectifs physiques transférés est inférieur aux postes budgétaires compte tenu des postes vacants.

Il vous est proposé de voter la présente délibération.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2017 DRH 46 Transfert des services et des agents des polices spéciales (lutte contre l'habitat indigne, nuisances sonores et olfactives d'origine professionnelle et police des funérailles) de la Préfecture de Police.

Le Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales;

Vu la loi n° 2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain, notamment son article 35 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel Mme la Maire de Paris lui propose de préciser le nombre des emplois correspondant aux missions de polices spéciales transférées de la préfecture de police ainsi que la liste des agents détachés et de fixer la date du transfert des services,

Sur proposition conjointe de la Maire de Paris et du Préfet de police,

Sur le rapport présenté par M. Emmanuel GREGOIRE au nom de la 1^{ère} commission ;

Délibère :

Article 1 : En application de l'article 35 de la loi du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain, le nombre des emplois correspondant aux missions transférées à la date du 1^{er} juillet 2017 relatives à la lutte contre l'habitat indigne, à la lutte contre les nuisances sonores et olfactives d'origine professionnelle et à la police des funérailles figure, par corps, en annexe 1 de la présente délibération.

Article 2 : Pour chaque mission transférée, la liste des agents détachés figure, par corps et grade, en annexe 2 de la présente délibération.

Article 3 : Le transfert des services et le détachement des agents transférés prennent effet au 1^{er} juillet 2017.

ANNEXE 1

Nombre des emplois à temps plein transférés

Missions transférées	Corps concernés	Postes budgétaires	ETPT
Lutte contre l'habitat indigne	Adjoint administratifs	14	13,40
	Secrétaires administratifs	6	6,00
	Techniciens supérieurs	1	1
	Attachés	3	3
	Total effectifs LHI	24	23
Police des funérailles	Adjoint administratifs	8	7,10
	Secrétaires administratifs	0,5	0,50
	Attaché	0,5	0,50
	Total effectif funéraire	9,0	8,10
Lutte contre les nuisances sonores et olfactives d'origine professionnelle	Adjoint administratifs	11	10,60
	Secrétaires administratifs	2	1,80
	Ingénieur	1	1
	Techniciens supérieurs	14	14
	Attaché	1	1
Total effectifs LNS	29	28,40	
Total général		62,0	59,90

ANNEXE 2

Liste des agents détachés par mission

Lutte contre l'habitat indigne

Nom et prénom	Corps	Grade
ADJOVI Célestine	Adjoint administratif	ADJ ADM 1 ^{ère} cl
CATOILLARD Bruno	Adjoint administratif	ADJ ADM PAL 2 ^{ème} cl
DURAND Céline	Adjoint administratif	ADJ ADM PAL 1 ^{ère} cl
FILLEE Carole	Adjoint administratif	ADJ ADM 1 ^{ère} cl
JOIGNEAU Eric	Adjoint administratif	ADJ ADM PAL 1 ^{ère} cl
LOISON Elodie	Adjoint administratif	ADJ ADM 1 ^{ère} cl
MERLETTI (MULLER) Carole	Adjoint administratif	ADJ ADM PAL 2 ^{ème} cl
MOLLIERE Jacques	Adjoint administratif	ADJ ADM PAL 1 ^{ère} cl
WOJTOWSKI Marcelle	Adjoint administratif	ADJ ADM PAL 1 ^{ère} cl
BARGE Martine	Secrétaire administratif	Secrétaire cl. SUP
CAPIAUX Annabelle	Secrétaire administratif	Secrétaire cl. NORM
FIMEYER Viviane	Secrétaire administratif	Secrétaire cl. EXC
GUENNEC Sylvie	Secrétaire administratif	Secrétaire cl. EXC

Lutte contre les nuisances sonores et olfactives d'origine professionnelle

Nom et prénom	Corps	Grade
BENCHEIKH Fatiha	Adjoint administratif	ADJ ADM 1 ^{ère} cl
BOURDI Samira	Adjoint administratif	ADJ ADM PAL 2 ^{ème} cl
BUI Grégory	Adjoint administratif	ADJ ADM 1 ^{ère} cl
CENCIARELLI Virginie	Adjoint administratif	ADJ ADM PAL 2 ^{ème} cl
CHEVALLIER Henri	Adjoint administratif	ADJ ADM PAL 2 ^{ème} cl
FOUBERT Marie-Claire	Adjoint administratif	ADJ ADM PAL 1 ^{ère} cl
MARGUERITE Marie Mimose	Adjoint administratif	ADJ ADM PAL 2 ^{ème} cl
PREVOST Christine	Adjoint administratif	ADJ ADM 1 ^{ère} cl
VOIROL Fanny	Adjoint administratif	ADJ ADM 1 ^{ère} cl
WAILLIEZ Claudine	Adjoint administratif	ADJ ADM PAL 2 ^{ème} cl
ZOUAGHI Isabelle	Adjoint administratif	ADJ ADM 1 ^{ère} cl
BORGUE Thierry	Secrétaire administratif	Secrétaire cl. EXC
PUCELLE Monira	Secrétaire administratif	Secrétaire cl. EXC
BERARDET Catherine	Technicien supérieur	Tech Sup en Chef
BOUILLAGUET Hélène	Technicien supérieur	Tech Sup en Chef
BOULLIN David	Technicien supérieur	Tech Sup en Chef
FALCHERO Caroline	Technicien supérieur	Tech Sup en Chef
FRANVILLE-LAFARGUE Pascal	Technicien supérieur	Tech Sup en Chef
GAST Géraldine	Technicien supérieur	Tech Sup Principal
LE MOAL Pierre	Technicien supérieur	Tech Sup en Chef
LOUCHART Charlotte	Technicien supérieur	Tech Sup Principal
MARCHAL Patrice	Technicien supérieur	Tech Sup en Chef
OLIVIER Marc	Technicien supérieur	Tech Sup en Chef
PRADE Igor	Technicien supérieur	Tech Sup en Chef
REGNIER Marc	Technicien supérieur	Tech Sup en Chef
ZEME Annick	Technicien supérieur	Tech Sup en Chef

La police des funérailles

Nom et prénom	Corps	Grade
BESSAA Karima	Adjoint administratif	ADJ ADM 1 ^{ère} cl
DELAUNAY Grégory	Adjoint administratif	ADJ ADM 1 ^{ère} cl
FAUCHER Sylvie	Adjoint administratif	ADJ ADM 1 ^{ère} cl
GAVOIS Michelle	Adjoint administratif	ADJ ADM 1 ^{ère} cl
JEGAT Martine	Adjoint administratif	ADJ ADM PAL 1 ^{ère} cl
PAULMIN Suzette	Adjoint administratif	ADJ ADM 1 ^{ère} cl
PREVOST Thomas	Adjoint administratif	ADJ ADM 1 ^{ère} cl
SAUTRON Claudie	Adjoint administratif	ADJ ADM 1 ^{ère} cl